



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-271

Déposé le : 12.12.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Les Echatelards : quels impacts ? quels besoins ?

Texte déposé

Un projet de décharge sur le site des Echatelards (Grandson), est actuellement soumis à l'enquête publique. Le projet de plan d'affectation cantonal vise la création d'une décharge sur une surface de 56 hectares, sur des terrains actuellement inscrits à l'inventaire des surfaces d'assollement (SDA). Une telle réalisation à ciel ouvert serait unique dans le canton.

Le projet est identifié dans le plan directeur cantonal de gestion des déchets (2016) avec un degré de priorité 1 pour accueillir notamment des matériaux bioactifs du type mercure, plomb, ou amiante. Au niveau cantonal, trois sites sont planifiés pour le stockage des déchets de ce type, dont le site des Echatelards à Grandson.

Le projet suscite énormément d'inquiétudes légitimes au sein de la population du Nord vaudois. Une séance d'information publique a été organisée et une permanence a été tenue dans le courant du mois de novembre. Malgré ce dispositif mis en place, de nombreuses interrogations subsistent.

Ainsi, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelles sont la nature et l'origine des déchets qui seront stockés sur le site ?
2. À quels besoins cantonaux, voire intercantonaux, le projet répond-il ?
3. Des sites alternatifs susceptibles de répondre aux besoins de stockage ont-ils été évalués ?
4. Le projet garantit-il une utilisation mesurée du sol (art 1 LAT) ? Si oui, comment ?
5. Le projet est-il conforme au principe de limitation des nuisances (art 11 LPE) ? Pourquoi ?
6. La perte de surfaces d'assollement (SDA) est-elle conforme à la stratégie cantonale figurant dans le plan directeur cantonal ?
7. La façon dont le projet a été planifié est-elle conforme à l'article 8, alinéa 2 de la LAT ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer

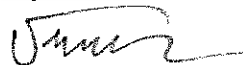


Nom et prénom de l'auteur :

VENIZELOS Vassilis

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch